



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SPORTIVE DU 08 FEVRIER 2024

Coupe de l'Amitié

- Nous souhaitons aller vers une transformation de la Coupe de l'Amitié avec une récompense sportive pour plusieurs clubs.
- Les propositions sont de deux ordres :
 - Le vainqueur de la Coupe de l'Amitié sera qualifié d'office pour le 3^{ème} Tour de la Coupe de France de l'année suivante sous réserve d'inscription et du paiement du montant de l'engagement. En principe le troisième tour correspond au cadrage.
 - Les clubs qui seront qualifiés au premier tour de zone de la Coupe de France de l'année A seront intégrés également au 3^{ème} tour de zone de la Coupe de France de l'année A+1 sous réserve d'inscription et du paiement de montant de l'engagement.

Tir de précision

- En ce qui concerne le Tir de précision nous souhaitons une modification du système de qualification avec une phase finale sur un seul week-end de l'année impaire.
 - Nous déterminerons le nombre de joueurs masculin qui seront qualifiés pour le tour final (Entre 100 et 130) et pour les féminines le nombre sera déterminé en fonction du nombre de joueuses qui seront engagées.
 - En pratique cela se traduit par un engagement des joueurs par les clubs au mois de juin 2024 (année paire) au même tarif que les qualifications.
 - Centralisation du nombre des engagés par le CD82 pour un retour du nombre de qualifiés aux clubs courant juillet.
 - Pour les clubs qui n'engageront qu'un seul joueur, le joueur en question sera qualifié pour la phase finale.
 - Pour les clubs qui engageront plusieurs joueurs il y aura donc prorata en fonction des paramètres que l'on définira.
 - Les clubs auront 4 mois du 01 septembre au 31 décembre 2024 pour faire leur sélection et faire parvenir au CD82 la liste des joueurs qui seront qualifiés pour la phase finale.
 - Les clubs seront libres d'organiser leur sélection de la manière qu'ils le souhaitent.
 - Le CD82 pourra prêter le matériel nécessaire sur demande avec chèque de caution sur un temps court.
 - L'arbitre ne sera pas obligatoire mais conseillé et sera à la charge des clubs.

La COMMISSION SPORTIVE

